



AREMA HTA Nord-Pas-de-Calais

C.A DE LA PORTE DU HAINAUT
RUE MICHEL RONDET
BP 59
59135 WALLERS ARENBERG

Téléphone : 09 69 32 18 39
Courriel : npdc-are@enedis.fr
Interlocuteur : MONEUSE Stéphane

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

Villeneuve-d'Ascq, le 30/01/2020

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'un projet situé dans une zone d'aménagement concerté, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05931320C0001
Adresse : ZAC HORDAIN
59111 HORDAIN
Référence cadastrale : Section ZB, Parcelle n° 77P/.../259
Nom du demandeur : GINESTET PHILIPPE

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet situé dans une zone d'aménagement concerté n'est pas à la charge de la CCU.

Nous tenons également à vous préciser que cette parcelle est surplombée par une ligne électrique aérienne ou traversée par un câble électrique souterrain, les constructions érigées sur ce terrain devront donc respecter les distances réglementaires de sécurité décrites dans l'arrêté technique du 17 mai 2001. Si ces constructions ne pouvaient se trouver à distance réglementaire des ouvrages, alors ceux-ci devront être mis en conformité. Dès l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire devra demander une étude à Enedis pour déterminer les solutions techniques et financières à mettre en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

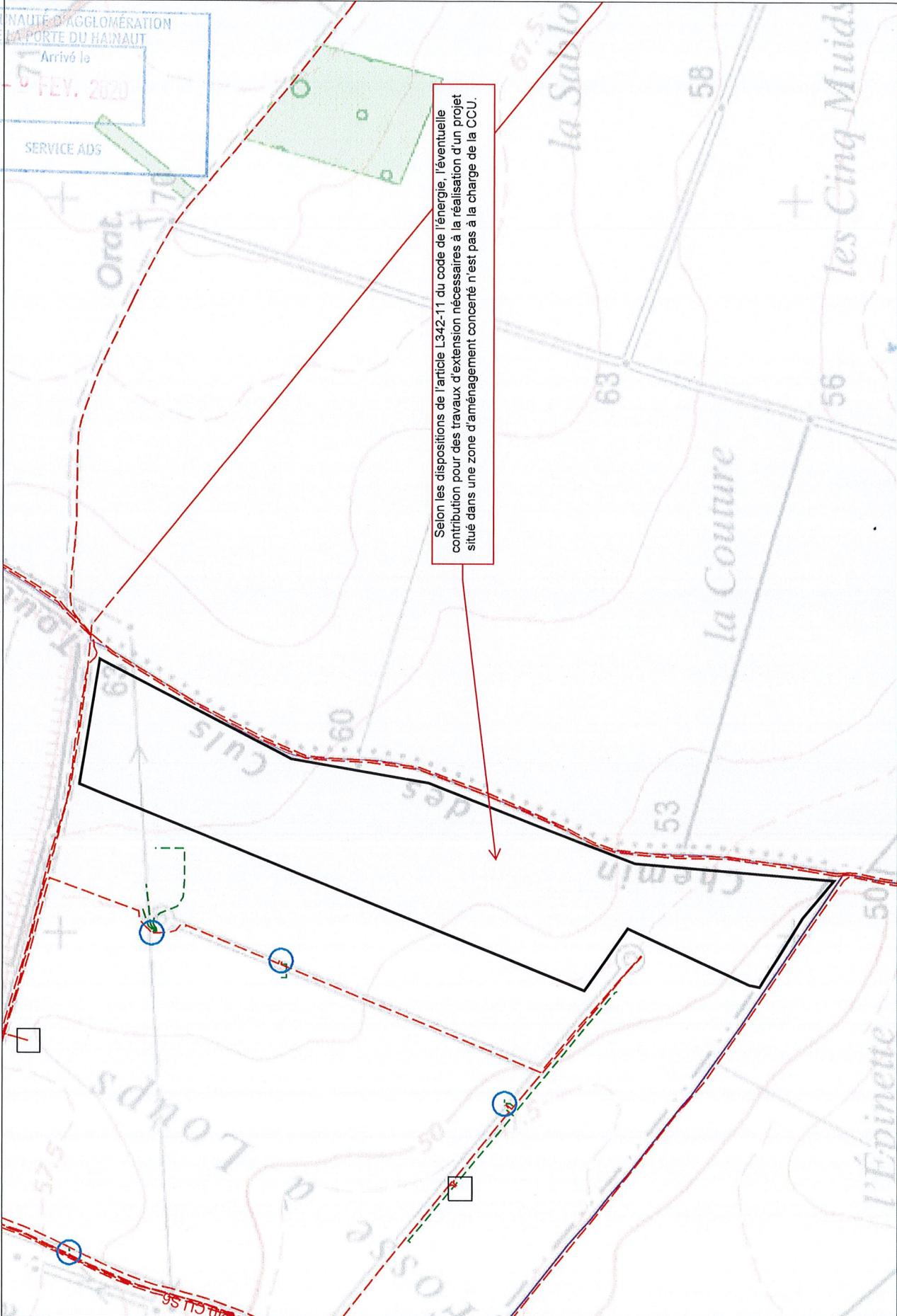
Stephane MONEUSE
Interlocuteur Raccordement HTA

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA PORTE DU HAINAUT
Arrivé le
07. FEV. 2020
SERVICE ADS

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet situé dans une zone d'aménagement concerté n'est pas à la charge de la CCU.



CENTRE : 012

Département: **Nord**
Commune(s): **Hordain**
Auteur : **MONEUSE Stéphane**
PC09931320C0001

Echelle : 1:5000

Date d'impression : 30/01/2020

Document CC-BY
Ce document est mis à disposition sous licence CC-BY. Vous pouvez le copier, le distribuer et le modifier à condition de citer la source et de partager vos modifications sous la même licence.
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CCU est formellement interdite.

CCU - Centre de Régulation des Activités de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

---	Limites communales
---	Limites de Centre
---	Tronçon
---	HTA
---	BT
---	Aérien
---	Canalisations souterraines
---	Cable souterrain
---	Changement de section
---	Client important BT
---	IACHM
---	IAT
---	ADA
---	IACT
---	Dispositif non télécommandé
---	Sectionneur
---	Poste source
---	Postes électriques
---	Dispositif public
---	Abonné
---	Producteur HTA
---	Réparation
---	DP - Abonné
---	Transformateur HTA - HTA
---	Producteur HTA - Abonné
---	DP - Producteur HTA - Abonné

